



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 mai 2019
Français
Original: anglais, français,
russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

105^e réunion

Genève, 29 mai 2019

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au

**Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques:**

décisions sur les questions relatives

**au Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques**

Décision approuvant le programme de travail pour 2019– 2020 du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Contexte

1. Lors de sa vingt-cinquième session (Genève, 8 et 9 avril 2019), le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a adopté son programme de travail pour l'exercice biennal 2019–2020.
2. Le Comité exécutif est invité à approuver le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour la période 2019–2020 tel qu'il figure dans les documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21/Add.1.

Projet de décision

3. Le Comité exécutif approuve par la présente le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) pour la période 2019–2020 tel qu'il figure dans les documents ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21 et ECE/TRADE/C/CEFACT/2019/21/Add.1.

